Rédiger l'étude préalable à la **compensation collective agricole.**

Afin de **limiter les impacts sur les filières agricoles et l'artificialisation des surfaces agricoles, naturelles et forestières,** un nouvel outil réglementaire est mis en place : la **compensation collective agricole**. Depuis le décret du 31 août 2016, il convient de **considérer les éventuelles conséquences négatives de tous projets** sur l'économie agricole du territoire concerné.

Vos objectifs

Grâce à la compensation collective agricole, vous pouvez :

- **Limiter l'artificialisation** des surfaces agricoles, naturelles et forestières ;
- **Contribuer à réparer l'impact d'un projet** sur la structuration et le fonctionnement de l'agriculture et retrouver le potentiel économique du territoire, en s'appuyant sur la séquence **«éviter-réduire-compenser»**.

safer Grand Est | **Foncièrement engagés, foncièrement humains.**

Rédiger l'étude préalable à la **compensation collective agricole.**

Nos solutions

- Réaliser une **étude sur l'économie agricole**, rendue obligatoire pour le maitre d'ouvrage (3 critères cumulatifs).
- Cette étude propose les **mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour éviter et réduire les effets négatifs** du projet et, le cas échant, des **mesures de compensation** pour consolider l'économie agricole du territoire.

Construire un partenariat avec la Safer

1. Je prends contact avec le pôle études de la Safer.

2. La Safer établit la **proposition de prestation** adaptée à mon projet.

3. Je m'engage avec la Safer, qui devient l'**opérateur de mon projet jusqu'à son aboutissement**.

Contactez-nous !

safergrandest.com

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL